

ATELIER INTERNATIONAL SUR LA GESTION LOCALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN AGRICULTURE

Brésil, du 9 au 19 mai 2002

Synthèse de l'Afrique de l'Ouest

1. Contexte régional et généralités

L'Afrique de l'Ouest représente en superficie environ 1/5 du continent, et est constituée de seize (16) pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Douze de ces pays possèdent un littoral sur la mer, tandis que trois d'entre eux sont enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger), et le Cap-Vert est un archipel d'îles dans l'Océan Atlantique. Il s'agit d'une zone géographique constituée d'un vaste plateau d'environ 300 mètres d'altitude, avec :

- au Sud, une chaîne de roches dures qui ont résisté à l'érosion : le mont Loma (1947 m), le Mont Nimba (1854 m), le massif du Fouta-Djallon (1550 m) et l'Atacora,
- au Nord, une série de massifs montagneux.

La partie méridionale de la sous-région est traversée par trois grands fleuves :

- le Niger navigable sur divers tronçons,
- le Sénégal qui est un torrent lorsqu'il quitte le Fouta-Djallon,
- la Volta, qui se déverse dans un grand lac au Ghana.

Au Nord du 16^{ème} parallèle, se trouve la partie désertique où l'on ne trouve pas de cours d'eau permanent.

Quatre types de climat caractérisent l'Afrique de l'Ouest :

- le climat sahélien, avec des pluies irrégulières d'une année à l'autre. Ces pluies n'excèdent pas trois mois, avec moins de 500 mm. La température atteint souvent 40°C en mai, à la fin de la saison sèche ;
- le climat soudanien, avec une saison sèche qui s'allonge à mesure que l'on se rapproche du Tropique de Cancer. La sécheresse est accentuée par l'harmattan, vent chaud et sec qui souffle du Nord-est vers l'Atlantique. Avec ce climat, si les précipitations annuelles dépassent 1 000 mm au Sud du Mali, elles restent inférieure à 800 mm au Nord du Nigeria ;
- le climat tropical humide règne de la Gambie au Ghana, avec des précipitations annuelles moyennes de 1500 mm et deux saisons sèches, en août – septembre, et de décembre à mars ;
- le climat équatorial, le long du Golfe de Guinée, avec des pluies presque toute l'année, et pouvant dépasser 2 000 mm.

Du Nord au Sud de l'Afrique de l'Ouest, la savane est la formation la plus répandue et s'étend du Sénégal au Nord du Nigeria. C'est une zone sylvo-pastoral caractérisée par une végétation arbustive d'épineux. Dans la savane arbustive, les arbres ne dépassent pas 10 m. Plus au Sud, la savane arborée s'étend du Sénégal au Nigeria, constituant la végétation dominante du domaine sahélo - sahélien. Les arbres ne dépassent pas 15 m et se regroupent en bouquets le long des cours d'eau. Sur le littoral, on rencontre des mangroves de différentes tailles selon les pays côtiers de la sous-région. Les forêts galeries s'étendent le long du cours d'eau. Sur une ceinture parallèle au littoral, la forêt tropicale s'étend de la Sierra Leone au Nigeria, avec des arbres pouvant atteindre 30 m, et une faible densité au Togo et au Bénin. L'économie des pays de la sous-région repose essentiellement sur l'agriculture, y

compris la foresterie, l'élevage, et la pêche. Les produits d'exportation sont le cacao, le café, le caoutchouc, le coton, l'arachide, le poisson, l'huile de palme, etc... Mais l'agriculture de subsistance est la plus importante, avec des cultures vivrières spécifiques à chaque région et à chaque pays.

Du fait de la faiblesse des informations qui existent au niveau international sur les pays francophones dans le domaine de la gestion des ressources biologiques, le projet « *Promouvoir la diversité biologique* » ou « *Growing Diversity* » a été consacré aux pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Des organisations locales et ONG de huit de ces pays ont pris une part active dans le processus de préparation régionale de l'atelier international. Il s'agit : du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et du Togo. L'analyse des expériences documentées dans le cadre de ce projet devrait permettre d'aboutir à un programme régional sur la diversité biologique agricole, pour que le projet « *Growing Diversity* » ne soit pas un projet de plus dans les tiroirs des partenaires locaux.

2) Le principal enjeu de l'agriculture en Afrique de l'Ouest, la sécurité alimentaire

Depuis la nuit des temps, la gestion durable des ressources biologiques en agriculture a toujours été l'une des préoccupations majeures des populations africaines. En effet, la survie de ces populations dépend des produits de cueillette venant de leur environnement immédiat, des habitats terrestres (forêts, savanes, collines, sahel, désert,...) ou aquatiques (mer, eaux douces, ...). Les populations africaines ont pris une part active dans la naissance de l'agriculture dans le monde, avec la domestication de plusieurs espèces cultivées de nos jours. C'est le cas du fonio, du mil, de la cola, des ignames,... Si certaines de ces plantes domestiquées en Afrique de l'Ouest sont aujourd'hui largement cultivées, la plupart d'entre elles demeurent encore à l'état sauvage. Ainsi, pour certaines plantes cultivées, la domestication est toujours en cours. Nous pouvons citer l'exemple des ignames au Bénin ou en Guinée.

2.1. L'agriculture *sensu stricto*

Si l'économie de la plupart des pays de la sous-région est basée sur l'agriculture, surtout les cultures de rente, la survie même des populations dépend des cultures vivrières. En ce qui concerne les cultures de rente, l'arachide au Sénégal, le coton au Bénin et au Mali, le café et le cacao au Ghana, au Nigeria et en Côte d'Ivoire, ... les filières sont soigneusement organisées par les Etats et soutenues par les multinationales, les bailleurs de fonds, et les instituts internationaux de recherche scientifique, au détriment des cultures vivrières. Généralement, les semences de ces cultures sont fournies par les instituts de recherche ou les sociétés nationales de développement du ministère chargé de l'Agriculture. Le plus souvent, ces semences sont fournies avec un paquet de technologie qui l'accompagne, au risque d'endetter et d'empoisonner les paysans et leurs familles. Chaque année, plusieurs cas d'intoxication des populations par des pesticides sont signalés dans la sous-région.

Concernant les cultures vivrières, les superficies cultivées par 60 à 90 % des paysans sont faibles et ne dépassent guère un hectare. De plus, nombreuses sont les variétés ou les espèces cultivées dans un même champ. Les semences sont héritées des parents, des ancêtres, ou échangées entre paysans, sans considération de barrières géographiques. Il en est de même des pratiques culturelles et des méthodes de conservation des ressources génétiques. Ainsi, au Nord de la Côte d'Ivoire l'on rencontre des variétés d'ignames dénommées Dahomey parce qu'elles viennent de ce pays (Dahomey = ancien nom du Bénin), et l'on rencontre une méthode de conservation des semences de mil, de sorgho, de maïs et de riz introduite du Ghana au Burkina Faso. Dans presque tous les pays, les filières des cultures vivrières sont organisées de façon informelle, et l'accès au marché n'est pas du tout aisé.

Malgré les contraintes naturelles relatives à la sécheresse et les famines sporadiques qui surviennent dans certains pays de la sous-région, les communautés locales exploitent les connaissances traditionnelles pour conduire l'agriculture de subsistance. Le contrôle des semences des cultures vivrières est donc assuré par les communautés locales. Dans plusieurs pays de la sous-région, selon les ethnies et les réalités agroécologiques, le grenier confectionné avec différents matériaux et de différentes formes sert à stocker les récoltes de céréales (maïs, sorgho, fonio, mil,...) avec ou sans les plantes phytosanitaires. Parmi les matériels de conservation utilisés, nous avons les greniers multiformes en paille ou en banco pour conserver les épis en vrac ou en bottes, les jarres très variées construites avec de la terre argileuse pétrie avec de la paille pour conserver uniquement des graines ; les canaris, les marmites, les gourdes, les sacs, les calebasses...sont aussi utilisés pour stockés les récoltes destinées à la consommation ou aux semences. La sélection des semences est assurée par le chef de famille, et est parfois associée à des rituels socio-culturels ou religieux.

La conservation des légumes tels que le piment, la tomate, les aubergines, le gombo,ainsi que les fruits nécessite le séchage, et les graines devant servir de semences récupérées et conservées à l'abri de l'humidité, de différentes manières selon les régions et les ethnies. A propos des plantes à tubercules et surtout les ignames, plusieurs méthodes de conservation sont utilisées en Afrique de l'Ouest : la conservation sur pied dans les buttes ; la conservation dans les fosses ; la conservation sous une paillote ; la conservation sur des tresses verticales ou claies,.... En ce qui concerne le manioc, il est conservé sur pied dans le champ, ou les tiges coupées sont conservées sous-bois.

Avec l'agriculture moderne, l'utilisation des intrants chimiques a perverti les habitudes des communautés locales. Les populations ayant pour une bonne partie, délaissé les méthodes et les pratiques de technologies endogènes au profit des pratiques importées et les connaissances traditionnelles sont menacées de disparition dans certaines régions. En effet, les expériences relatives aux technologies endogènes sont passées sous silence à cause des ressources que génèrent les intrants fournis dans les filières de produits de rente soutenues par les Etats.

2.2. La pêche, la chasse, l'élevage, et l'exploitation des microorganismes

En Afrique de l'Ouest, la chasse, la pêche et l'élevage sont des activités réservées jadis à des groupes sociaux (confréries, ethnies, associations,...), avec des règles très strictes pour l'utilisation durable des ressources biologiques, dans le respect de l'équilibre de la Nature. La pratique de ces activités était assortie d'une initiation et d'une formation de durée variable selon les villages. Les confréries des chasseurs traditionnels ou Dozos en Guinée, au Mali, en Côte d'Ivoire,... sont très structurées...Elles pratiquaient la chasse pour l'autoconsommation, et dans le respect de l'équilibre des écosystèmes. Mais avec la pression démographique, le développement de la chasse safarique, et la reconversion des anciens fonctionnaires en chasseurs et le commerce du gibier, le contrôle de la chasse commence à échapper aux Dozos dans certains pays. Au Mali, les associations de chasseurs sont de réelles organisations communautaires de base dotées de pouvoir de décision dans la gestion des ressources naturelles, et reconnues par l'Etat.

En ce qui concerne la pêche, La situation des pêches maritimes varie selon les pays, avec la dimension de la façade maritime, le niveau de potentialités de la ressource, les traditions culturelles ou le contexte socio-politique. De la Mauritanie à la Guinée, les pays côtiers se trouvent avantagés par les ressources maritimes, mais les traditions halieutiques ont privilégié un pays, le Sénégal, tandis que la Mauritanie, la Guinée Bissau et dans une moindre mesure, la Guinée ont davantage laissé l'exploitation de leurs ressources biologiques à des flottes étrangères. Aujourd'hui, la pêche artisanale est menacée par la pêche industrielle. En 1999, il existait des accords en vigueur entre l'Union Européenne et 15 Etats ACP du type « Accès aux ressources / contrepartie financière et mesures de coopération ». Sept de ces

15 Etats appartiennent à l'Afrique Occidentale : Mauritanie, Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Côte d'Ivoire. Cette situation met gravement en danger la pratique de la pêche artisanale par les populations autochtones. Dans le Golfe de Guinée, avec la présence d'Etats à façade réduite (Togo, Bénin), la diversité des situations conduit à l'émergence d'un grand pays halieutique, le Ghana. Chez les populations côtières de presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, il existe des périodes de fermeture de pêche que tout pêcheur est tenu de respecter, de Dohi au Bénin, aux Imragen en Mauritanie.

Dans le domaine des pêches continentales, un Etat enclavé se distingue : le Mali, où la plupart des pêches sont effectuées dans le Delta intérieur du Niger (Parlement européen, 1999). D'une façon générale dans la sous-région, les captures sont à consommation locale, mais parfois, elles peuvent s'étendre à des pays voisins. Dans les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger,...) où l'élevage est une activité traditionnelle, les activités pastorales étaient menées dans le respect de l'équilibre de la nature. Dans la région du delta central du Niger, le code pastoral établi en 1821 par Sékou Amadou, le fondateur de l'Empire Peuhl du Macina, sert toujours de modèle de nos jours. Ainsi, les parcours de transhumance étaient autrefois strictement réglementés en se basant sur une bonne connaissance des ressources naturelles et sur une hiérarchisation des groupes de pasteurs. Pendant une période à durée déterminée, chaque groupe disposait des droits sur certains pâturages et sur certains points d'eau. De plus, la distinction et le traitement différencié entre les pâturages et les points d'eau de saison sèche et de saison des pluies permettait la régénération de la végétation. Mais l'équilibre autrefois entretenu par les populations qui vivaient en harmonie avec la nature est aujourd'hui rompu avec l'expansion démographique et le pouvoir administratif moderne. De nos jours, très souvent, des conflits éclatent régulièrement entre éleveurs et agriculteurs dans presque tous les pays à cause de l'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, en Afrique de l'Ouest, les microorganismes interviennent dans la préparation de certains aliments par les populations locale ; c'est le cas de la semoule de manioc communément appelé attiéké en Côte d'Ivoire ; c'est également le cas de la pâte de maïs (mawê, akassa, ...) au Togo et au Bénin, ou de la farine de manioc (gari), au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigeria. Mais, peu d'informations écrites existent sur la gestion locale des microorganismes. Actuellement, avec la vie moderne et les acquis de la recherche scientifique, des denrées alimentaires traditionnelles fabriquées à partir des microorganismes sont conditionnées pour une longue durée de conservation. C'est le cas de l'attiéké par le Centre Ivoirien de Recherche Technologique (CIRT) en Côte d'Ivoire et de l'aklui par la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) au Bénin.

3. Quelques particularités de la sous-région

3.1. Le respect des croyances traditionnelle et de la hiérarchie

En Afrique de l'Ouest, les communautés locales sont pour la plupart organisées sur une base ethnique ou clanique, et attachées à des pratiques traditionnelles bien définies. L'animisme est l'une des religions les plus importantes, avec le culte des divinités représentées par différents éléments de l'univers dont les ressources biologiques. Les croyances tiennent alors une part importante dans l'utilisation quotidienne des ressources biologiques, avec le respect des interdits et des totems. La nature est également perçue comme le lieu de résidence des ancêtres qui, bien que disparus, surveillent les vivants. Ainsi, les écosystèmes et certains de leurs constituants sont vénérés.

Au Sénégal, dans le village de Kolonto, avant de cultiver une parcelle, on procède à des sacrifices en offrant le soir des gâteaux de mil ou d'autres céréales sur le lieu. Le lendemain, si les boules disparaissent, le champ peut être cultivé. Dans le cas contraire, la culture de ce champ est abandonnée. Au Burkina Faso, on lutte contre les chenilles et les criquets, en faisant appel aux croyances ancestrales. Concernant la pêche, à Avlékété, village littoral au Sud du Bénin, le jour des fétiches Vodoun est un jour de repos qui doit être respecté de tous ; celui qui n'observe pas cette règle de repos paie une très forte amende. A Ganvié, village entièrement lacustre du Bénin, la gestion traditionnelle des pêches repose pour une bonne part sur la croyance et la crainte des dieux des eaux dont les principaux sont les Vodoun Anassi Gbegou, Avlékété et Agboé

La forêt tropicale humide sempervirente originelle d'Afrique de l'Ouest a fait place aujourd'hui au Parc National de Taï au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, et à plusieurs îlots de forêts qui ont survécu jusqu'à ce jour parce qu'ils sont sacrés. La forêt sacrée de Zaïpobly est l'un de ces îlots forestiers où aucun prélèvement de plante n'est autorisé sans une autorisation préalable des Kwi. En Afrique de l'Ouest, les forêts et bois sacrés sont des lieux de rencontre, d'échanges et d'essais des chefs religieux ou des guérisseurs traditionnels, d'initiation aux sociétés secrètes, ou tout simplement de cimetières aux individus morts de manière tragique. En ce qui concerne les bois sacrés, il ne s'agit pas de bois au sens commun du terme. En Côte d'Ivoire, au Ghana, au Bénin, au Togo, au Mali, au Nigeria, comme dans d'autres pays de la sous-région, les bois sacrés sont souvent utilisés pour les cérémonies initiatiques et rituels. Selon Loucou (1984), le bois sacré, de création humaine est situé de façon générale aux environs immédiats du village. De faible étendue, 2 à 4 hectares et de forme circulaire, ce « bois » constitue un îlot de forêt en pleine savane. C'est un lieu sacré que les divinités et les ancêtres défunts sont sensés visiter en permanence, et... où se déroulent certaines cérémonies du village. Selon Coulibaly (1978), les bois sacrés sont des reliques de l'ancienne flore qui occupait la région avant l'implantation humaine. Ce sont des lieux intangibles et inviolables.

Avec la tradition orale, la stratégie de gestion endogène de l'agrobiodiversité est transmise de génération en génération, depuis des millénaires, à travers des chants, des contes, des proverbes, des devinettes, ... qui constituent des canaux par excellence pour le transfert des connaissances traditionnelles. Le respect des croyances traditionnelles et de la hiérarchie est ainsi transmis aux jeunes. Dans presque tous les pays africains, nombreux sont les interdits alimentaires qui sont respectés jusqu'à ce jour. Nous pouvons citer l'exemple de la panthère qui est vénérée au Bénin par les individus du clan *Houèghbonou*, qui ne doivent ni la manger, ni la tuer. Cet animal est également le totem fondamental de tous les habitants de *Lobakouya* en Côte d'Ivoire. Nombreux sont également les interdits alimentaires relatifs aux plantes et imposés par les divinités ou les clans. En dehors des interdits alimentaires, certaines espèces ne doivent pas être brûlées ou dans certaines régions, ou par des adeptes de certaines divinités, ou par des mères de jumeaux ou d'enfants difformes. Dans les villages, le respect de ces interdits contribue de façon significative à la bonne santé des individus.

3.2. La division du travail selon le genre, et la forte présence des femmes

Les expériences documentées dans le cadre de ce projet montrent que les femmes jouent un rôle prépondérant dans la gestion locale de la diversité biologique en agriculture, avec la division sexuelle du travail, très accentuée surtout dans le domaine de la pêche. A Ganvié, tandis que l'homme s'occupe de la fabrication des engins de pêche, de la capture des produits, de la construction des trous à poissons et de l'aménagement des parcs à branchages dit Acadja, la femme est entièrement responsable des opérations post capture et de l'entretien du ménage. Il en est de même au Sénégal, en Mauritanie et au Togo.

Au Mali et en Côte d'Ivoire, non seulement la culture des denrées alimentaires est assurée par les femmes, mais également toute la filière des cultures vivrières se trouve entre leurs mains, de la production à la commercialisation. Au Burkina Faso, conscientes des menaces qui planent sur leurs ressources alimentaires avec la monoculture, le groupement des femmes de Karma, appelé ReI-wendé ou « nous fondons notre espoir sur Dieu » a été créé en 1994, et son dynamisme force actuellement l'admiration des populations villageoises. Les femmes de ce groupement ont décidé de valoriser les plantes alimentaires traditionnelles à travers le savoir-faire culinaire ancestral et en bannissant de leurs pratiques agricoles, l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides. La priorité est accordée à la culture des légumes sauvages qui contribuent à leur subsistance et accroissent la qualité de leur alimentation. De plus, elle collecte et sèche de nombreux légumes traditionnels sauvages dont les noms scientifiques ne sont pas toujours connus et qui sont aujourd'hui en voie de disparition. Elles ont mis en place une banque de semences de légumes sauvages rarement cultivés.

Au Sénégal, en 1987, une organisation féminine le RFPPN (Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature) s'est constituée dans le but de contribuer bénévolement à la réalisation des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité de leur milieu. Par la suite, les femmes ont pu sensibiliser leurs consœurs de sept villages périphériques de la Réserve Naturelle et ce regroupement force aujourd'hui l'admiration dans le pays et même dans toute l'Afrique de l'Ouest. A Avlékété (Bénin), depuis 1995, l'ONG OFEDI (Organisation des Femmes pour la protection de l'Environnement et le Développement Intégré) aide les femmes à mieux structurer leur action économique basée sur une meilleure utilisation des ressources biologiques dans le respect de la nature et surtout des connaissances traditionnelles. Ainsi, dans le but de protéger la diversité biologique des mangroves, diverses activités intégrées ont été initiées pour amener les femmes à ne plus déraciner les palétuviers. Il s'agit de la construction des foyers économiques, de la plantation d'arbres, du maraîchage, des séances de sensibilisation, et de la mise sur pied d'une Caisse Rurale d'Epargne et Prêt (CREP).

Même si les femmes jouent un grand rôle dans la conservation des ressources biologiques, il n'en demeure pas moins qu'elles sont considérées par certains décideurs politiques comme des vecteurs de dégradation de l'environnement, en raison des pressions qu'elles exercent sur le couvert végétal avec la recherche du bois de chauffe. C'est alors que dans plusieurs pays de la sous-région, les associations de femmes n'ont été vraiment sollicitées que dans le cadre de la lutte contre la désertification (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal...) ou le déboisement (Côte d'Ivoire, Nigeria), avec les projets de confection de foyers améliorés.

4. Les politiques relatives à la gestion locale des ressources biologiques

La gestion locale des ressources biologiques agricoles en Afrique de l'Ouest relève de plusieurs secteurs et implique plusieurs acteurs de la société. Dans chaque pays de la sous-région, la politique agricole confiée à un Département ministériel prend en compte les considérations nationales avec une stratégie bien définie. Sur le plan sous-régional, dans le but d'améliorer les performances économiques liées pour la plupart à l'agriculture, en 1975, les seize pays de la sous-région ont créé la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO vise à promouvoir la coopération et le développement dans tous les secteurs de l'économie de la région. Cette structure et les autres organisations sous-régionales comme le Conseil de l'Entente (5 pays francophones) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA - huit pays francophones) développent chacune en ce qui la concerne, une politique et une stratégie de développement agricole. Dans le but d'accroître la production agricole, la plupart des mesures prises privilégient l'agriculture moderne au détriment de l'agriculture traditionnelle. Dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, il est organisé périodiquement, des manifestations pour la fête des paysans appelés selon les pays, « Journée du Paysan » au Burkina Faso, ou « Coupe Nationale du Progrès » en Côte d'Ivoire,avec des prix pour le meilleur paysan. Il a même été organisé des coupes pour le meilleur des cinq pays du Conseil de l'Entente (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo).

Plusieurs conventions et traités internationaux relatifs à la gestion de la biodiversité en agriculture sont signés, ratifiés et mis en œuvre en Afrique de l'Ouest. C'est le cas, entre autres, des Conventions sur la diversité biologique, sur la désertification, sur les zones humides, sur les changements climatiques,...C'est également le cas de l'accord de pêche signé par plusieurs pays de la sous-région, et des accords bilatéraux signés dans le cadre de la coopération technique. Si plusieurs passages de ces textes internationaux font référence aux populations locales, à la prise en compte de leur savoir-faire et leurs connaissances traditionnelles, force est de reconnaître qu'en Afrique de l'Ouest, les populations ne sont généralement pas informées des engagements pris en leur nom par les autorités politiques nationales. Même si l'on propose la synergie entre les différentes conventions internationales au niveau national, la réalité est autre. Les populations sont alors constamment sollicitées par différentes structures pour la mise en œuvre des différentes conventions internationales. De plus, dans la plupart des pays francophones de la sous-région, le Ministère en charge de l'agriculture n'est pas souvent celui chargé de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité, le Ministère de l'Environnement. De ce fait, l'on observe souvent un manque de coordination entre les actions menées par les deux ministères, et même entre des départements d'un même ministère.

Dans la plupart des pays africains, la recherche scientifique accorde plus d'importance aux produits agricoles d'exportation, qu'aux cultures vivrières, alors que la plupart des agriculteurs qui sont de petits agriculteurs, pratiquent l'agriculture de subsistance. Les Instituts nationaux de recherche scientifique agricole et les universités dans les pays francophones donnent le meilleur d'eux-mêmes pour apporter leur contribution la gestion locale de la diversité biologique en agriculture. Mais force est de reconnaître qu'ils disposent de moyens très limités et que la plupart de leurs résultats, pourtant positifs, ne parviennent pas aux communautés locales. Au début des années 1990, la réflexion a été faite sur la possibilité d'impliquer les ONG dans la gestion des ressources génétiques, sans savoir exactement quelle approche adoptée. Plusieurs rencontres de concertation ont alors été initiées, du séminaire organisé par l'IBPGR (devenu IPGRI), sur «Safeguarding the Genetic Basis of Africa's Traditional Crops» à Nairobi (Kenya) en 1992, en passant par la préparation régionale de la Conférence Internationale Technique sur les Ressources Phytogénétiques de Leipzig en 1996 (Dakar, Sénégal), et la rencontre sous-régionale à Ouagadougou (Burkina Faso) en décembre 1996, sur « biodiversité, ressources phytogénétiques et sécurité alimentaire locale », par ENDA – Tiers Monde, jusqu'à l'atelier international sur les ressources génétiques en Afrique des Savanes, en février 1997 par l'Institut d'Economie Rurale à Bamako (Mali), mais sans grand succès.

Ces différentes rencontres ont mis en exergue le manque de dialogue réel entre les décideurs politiques, les chercheurs, les ONG et les communautés locales d'une façon générale. A la rencontre de Bamako, (1997), il a été alors décidé d'organiser des rencontres régulières en associant ces différents acteurs. C'est dans cette optique qu'en novembre 1999, un atelier panafricain a été organisé sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et les Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) à Yaoundé et Mbalmayo (Cameroun) et a révélé que la plupart des pays francophones d'Afrique, membres de l'Organisation Africaine de Propriété intellectuelle (OAPI) ont signé l'Accord de Bangui révisé sans aucune information préalable des populations des seize pays membres. Or, cet accord hypothèque l'avenir des petits agriculteurs de ces pays, en protégeant les obtentions végétales au détriment des variétés traditionnelles alimentaires et les plantes médicinales. De plus, cet accord interdit les échanges des semences entre paysans.

En ce qui concerne les aires protégées, les parcs nationaux, les Jardins Botaniques, les forêts classées et autres réserves analogues, la plupart ont été installées par l'administration coloniale dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, et leur gestion n'est pas sans créer des problèmes avec les populations riveraines. Mais depuis plus d'une décennie, des voies et moyens sont recherchés pour l'implication des populations riveraines dans la gestion de ces aires protégées, avec la «gestion

participative ». Mais, dans de nombreux cas, cette gestion n'a pas encore convaincu les communautés locales.

5. Les contraintes, les défis et quelques propositions

Les défis et les contraintes liés à la gestion locale de la diversité biologique sont multiples et de différents ordres. L'on peut citer :

- les contraintes naturelles, avec :
 - les problèmes relatifs à l'eau : la mauvaise répartition des pluies, la sécheresse et la désertification,
 - la dégradation des sols,
 - la réduction des ressources biologiques,
 - les problèmes de protection des semences,
 - l'érosion génétique ;
- les contraintes socio-économiques, avec :
 - la non organisation des filières relatives aux cultures vivrières,
 - la faible efficacité des organisations paysannes et communautés locales,
 - le difficile accès au micro-financement,
 - les problèmes fonciers, car nombreux sont les paysans sans terre qui ne survivent qu'en labourant les terres d'autrui ;
- les contraintes politiques, avec :
 - l'accès limité des communautés locales à l'information agricole,
 - la non coordination des programmes entre différentes structures de recherche nationales et internationales,
 - la non coordination des activités et décisions politiques de différents départements ministériels,
 - l'isolement des agriculteurs et l'utilisation de leurs regroupements à des fins politiques,
 - le soutien accordé par l'Etat et les bailleurs de fonds aux cultures de rente au détriment des cultures vivrières,

Au nombre des contraintes, un accent particulier est à accorder à la non implication des communautés locales dans le processus de prise de décision, avec :

- la forte centralisation actuelle des structures de prise de décision au niveau étatique dans la plupart des pays. Même les députés qui sont censés représenter les communautés locales, pour la plupart ne représentent que leurs propres intérêts,
- la superposition des organisations traditionnelles et des structures administratives étatiques modernes,
- le faible niveau d'information et de communication entre les groupes locaux,
- le faible niveau d'organisation de la plupart des associations locales,
- la faiblesse de la plupart des ONG qui ont poussé comme des champignons ces dernières années.

Pour pallier à ces multiples défis, au nombre des propositions, nous pouvons citer entre autres:

- l'organisation de campagnes continues d'information, de communication et d'échanges entre les autorités politiques, les chercheurs, les organisations paysannes et les groupes locaux des villages d'un même pays, d'une même région, d'un même continent et même entre continents. Il ne fait aucun doute que les communautés locales africaines ont beaucoup à apprendre en échangeant entre elles, mais aussi avec leurs homologues sud-américains et asiatiques, surtout sur le plan organisationnel pour la défense de leurs propres intérêts ;

- la décentralisation des pouvoirs de prise de décision dans les pays. Il importe ici de faire appel à la vigilance des associations locales pour que la décentralisation soit accompagnée d'un réel transfert de pouvoir aux communautés locales, et non d'un transfert de compétence aux leaders de partis politiques dans les localités ;
- la réforme de la recherche scientifique agricole aux niveaux national et sous-régional, avec la participation effective des organisations de la société civile (Organisations paysannes et ONG) ;
- la révision de la gestion participative actuelle des aires protégées et des ressources génétiques, pour que les paysans ne servent plus de faire valoir aux autorités politiques et aux ONG auprès des bailleurs de fonds ;
- la scolarisation, surtout celle des filles, et l'alphabétisation fonctionnelle liée à la diversité biologique en agriculture.

6. Les atouts

Le nombre important de plantes alimentaires originaires d'Afrique de l'Ouest, associé à la multitude de variétés locales de plantes importées d'Amérique Latine et d'Asie et adaptées aux conditions écologiques locales, ainsi que l'existence de nombreuses espèces animales et végétales endémiques, constituent des atouts indéniables pour la gestion locale de la diversité biologique. De plus, des paysans et des communautés entières demeurent encore attachés à des semences traditionnelles, des races animales ou des espèces précises qu'elles gardent jalousement. C'est le cas, entre autres, de certaines variétés de fonio au Mali et au Sénégal, de certaines ignames au Nigeria, au Bénin ou en Côte d'Ivoire, de mil et de sorgho au Burkina Faso...De plus, les pratiques culturelles et les méthodes de conservation ancestrales sont encore conservées par de nombreux paysans ou associations paysannes. Ainsi, dans plusieurs pays de la sous-région, Guinée, Burkina Faso, Ghana, Nigeria, Sénégal et Bénin par exemple, malgré la pression du Ministère de l'Agriculture pour l'introduction de variétés améliorées, des résistances sont souvent observées.

L'utilisation des matériaux locaux pour le stockage des semences et pour la construction des greniers constitue également un atout. En effet, cette pratique multiséculaire ne nécessite ni grandes dépenses, ni l'emploi d'une main d'oeuvre spécialisée, et est adaptée aux réalités locales. Par ailleurs, le contrôle de l'agriculture de subsistance par la majorité des agriculteurs, la diversité de variétés ou des espèces cultivées sur une même parcelle, ainsi que le regroupement des femmes et des jeunes constituent également des atouts pour la gestion locale des ressources biologiques. Dans presque tous les pays de la sous-région, avec les multiples contraintes et défis à relever, des femmes d'un côté, et des jeunes de l'autre se regroupent pour chercher des solutions à leurs problèmes quotidiens de survie et de gestion locale de la diversité biologique en agriculture.

Enfin, en faisant fi des barrières géographiques issues de la colonisation et maintenues par l'Organisation de l'Unité Africaine (devenue Union Africaine), les communautés locales échangent souvent entre elles des semences, des pratiques culturelles, des méthodes de conservation des ressources génétiques et autres informations. Par exemple, des variétés d'ignames circulent entre paysans de différents pays, et l'on retrouve sur le marché de Cotonou divers produits agricoles venant du Niger, du Ghana, du Togo, du Nigéria,A Kayar, la pêche à la senne permet de ravitailler les villages et les villes de l'intérieur du pays, et des pays de la sous-région comme le Mali, la Guinée, le Burkina Faso et le Bénin. Les jeunes pêcheurs du Togo vont acheter leur pirogue au Ghana, pour pêcher au Bénin et au Togo. Les pêcheurs Ivoiriens, Maliens, Béninois, Togolais et Ghanéens cohabitent également en bonne intelligence. Ces échanges entre les communautés de différents pays constituent des atouts certains.

7. Des sujets à discuter au cours de l'atelier international

Dans le contexte international qui est le nôtre aujourd'hui, certains sujets sont d'actualité. Mais force est de reconnaître que ces sujets sont très peu abordés en Afrique. C'est pour cela qu'il est souhaitable que l'atelier international puisse les inscrire à l'ordre du jour et proposer des esquisses de stratégies pour l'Afrique. Il s'agit des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et des Droits de Propriété Intellectuelle (DPI). C'est le lieu de signaler que dans les pays francophones réunis au sein de l'Organisation Africaine de Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Accord de Bangui révisé vient d'entrée en vigueur, alors qu'il ne protège pas les intérêts des agriculteurs et des guérisseurs traditionnels. Or, dans le cadre de la commission scientifique et technique de l'Organisation de l'Unité Africaine, une loi sur l'accès aux ressources biologiques et les droits des agriculteurs et des communautés locales a été proposée pour servir de modèle pour l'élaboration de la législation nationale dans chaque pays africain.

Par ailleurs, l'atelier international pourrait aborder :

- les mécanismes d'échanges d'expériences de façon continue, entre les organisations paysannes d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie, avec une stratégie et un plan d'action communs ;
- la place de la culture et de la religion dans la gestion locale de la diversité biologique en agriculture ;
- les stratégies d'implication des organisations paysannes (y compris de pêcheurs, de chasseurs, de guérisseurs traditionnels et d'éleveurs) dans le processus de prise de décisions relatives à la gestion des ressources biologiques à tous les niveaux ;
- les mécanismes possibles de répartition équitable des terres ;
- les stratégies pour une meilleure organisation des filières des cultures vivrières en Afrique ;
- les mécanismes de renforcement des capacités pour améliorer les chances de succès des luttes paysannes ;
- les stratégies de participation des Organisations paysannes aux rencontres internationales relatives à la gestion de la diversité biologique (FAO, Convention sur la diversité biologique, Convention de Ramsar,);
- les mécanismes d'implication des Organisations Paysannes dans les programmes de recherche aux niveaux national et sous-régional, surtout les programmes relatifs à l'eau, aux sols, aux ressources génétiques et aux systèmes intégrés ;
- les stratégies de coopération entre les organisations paysannes au niveau international, et de recherche de financement des initiatives locales ;
- les mécanismes de circulation de l'information et de système d'alerte rapide au niveau des organisations paysannes et des organisations communautaires de base dans un pays, dans une région et entre les continents.

Enfin, l'atelier devrait servir de cadre de concertation à la délégation de l'Afrique de l'Ouest, d'une part, et de toute l'Afrique d'autre part, pour proposer une suite réaliste au Projet *Growing Diversity*, sous la responsabilité d'une Association ou ONG impliquée dans le projet depuis deux ans. C'est le lieu de préciser qu'au cours de l'atelier régional qui s'est tenu à Cotonou en octobre 2001, la volonté de poursuivre l'expérience en restant en contact dans le cadre d'un réseau a été clairement exprimé...

8. Conclusion

Avec les communautés locales visitées et les expériences documentées dans le cadre du projet « Promouvoir la diversité biologique », l'on observe une très grande diversité dans les approches, les stratégies, et les méthodes utilisées dans la gestion locale de la diversité biologique, de l'agriculture à la pêche, en passant par la chasse et l'élevage. Cette impressionnante diversité de méthodes

traditionnelles de gestion locale de la diversité biologique agricole montre que la sécurité alimentaire qui est l'une des principales préoccupations des autorités politiques de presque tous les pays africains est bien possible, en prenant clairement l'option d'exploiter et de valoriser les connaissances traditionnelles relatives à l'agriculture. En octobre 2001, le gouverneur du Département du Développement Rural de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) déclarait que la dépense alimentaire coûte cher à l'Afrique de l'Ouest, et représente les 2/3 du service de la dette de l'espace UEMOA constituée des 8 pays francophones impliqués dans le projet «Promouvoir la diversité biologique ». Pour relever les défis relatifs à la gestion locale de la diversité biologique en agriculture et à la sécurité alimentaire, les communautés locales et les autorités politiques devraient conjuguer leurs efforts, pour valoriser les connaissances traditionnelles et nourrir l'Afrique sans l'empoisonner.

Références bibliographiques

Coulibaly, 1978

CTA, 1995. Le rôle de l'information pour le développement rural des pays ACP. Bilan et perspectives. Séminaire international. Montpellier, France, 12-16 juin 1995. 217 p.

FAO : Connaître et diffuser les techniques traditionnelles

GOME Gnohité Hilaire : Forêts sacrées, patrimoine écologique de Côte d'Ivoire

Parlement Européen, Direction générale des Etudes. La coopération entre l'UE et les pays ACP dans le secteur de la pêche au-delà de l'an 2000. Document de travail, Tomes 1 (143 p.) et 2 (107 p.)

INADES - FORMATION : Comment conserver l'igname et le manioc ?
 Comment conserver le maïs, le sorgho et le niébé ?
 Comment conserver et transformer les produits du Sahel ?

Loucou, 1984
